

Note de service

DESTINATAIRES :	À tout le personnel infirmier et de la pharmacie ainsi que les médecins du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEUR :	Helena Soriya Kvann, pharmacienne adjointe au chef - système d'information pharmaceutique et des technologies
DATE :	30 octobre 2025
OBJET :	Retour en inventaire d'acétaminophène IV en sac

Veuillez prendre note que l'acétaminophène IV 1 g (en sac) est de retour en inventaire.

Nous en profitons pour rappeler que l'acétaminophène IV est restreint à la condition suivante : *Pour le traitement de la douleur légère à modérée ou modérée à grave, en association avec des analgésiques opioïdes, ou le traitement de la fièvre chez les adultes ou les enfants âgés d'au moins deux ans, **lorsque l'acétaminophène oral et l'acétaminophène intra-rectal ne peuvent pas être utilisés.***

La justification doit être consignée sur [l'OIPI-819](#) lorsque son utilisation est requise.

En effet, l'acétaminophène IV est beaucoup plus dispendieux que les autres voies disponibles, sans qu'un bénéfice clinique supplémentaire ne soit visible dans les études cliniques. Nous vous invitons donc à continuer d'utiliser les autres voies d'administration lorsque la condition médicale du patient le permet. Des audits seront faits pour assurer l'utilisation judicieuse de l'acétaminophène IV.

Merci de votre compréhension,

Département de pharmacie